

## Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes du 25 octobre 2017 Compte-rendu

### Membres présents avec voix délibérative :

---

#### Elus

- . M. Pierre Le Bodo, Président du Pays de Vannes
- . M. Maxime Picard, Conseiller régional, en co-président du CUP (*en remplacement de Mme Anne Gallo, Conseillère Régionale référente excusée pour ce CUP*)
- . Mme Odile Monnet, Représentant le Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- . M. Michel Guernevé, Elu communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléant)
- . Mme Monique Danion, Vice-Présidente de Questembert Communauté (suppléante)

#### Représentants privés

- . M. Jean-Marie Zeller, Président du Conseil de Développement du Pays de Vannes
- . M. Philippe Le Dressay, Représentant la Chambre d'Agriculture du Morbihan
- . M. Jean-François Méaude, Président du CDOS 56
- . Mme Michèle Pierson, représentante du Pôle E2S Pays de Vannes
- . M. Xavier Sandrin, Représentant le Club entreprise du Pays de Vannes

### Membres avec voix consultative :

---

#### Présents

- . M. Alain Guihard, Représentant le Président du Conseil Départemental
- . M. Loïc Le Trionnaire, Représentant du Président du PNR du Golfe du Morbihan

#### Excusés

- . M. Gwénaél Dréano, Représentant le sous-préfet référent du Pays de Vannes
- . M. David Robo, Conseiller régional
- . M. Bertrand Iragne, Conseiller régional

## Techniciens

---

### Présents

- . M. Matthieu Deldicque, Référent technique Conseil Régional
- . Mme Sabrina Louis, Instructrice Conseil Régional
- . Mme Catherine Panhelleux, Directrice du Pays de Vannes
- . Mme Nina Trallero, Animatrice Leader du Pays de Vannes
- . Mme Chloé Canton, Animatrice du Conseil de Développement
- . Mme Natacha Guillerme, Gestionnaire Leader et contrat de partenariat du Pays de Vannes
- . Mme Laura-Mars Henichart, Chargée de mission contractualisation du Pays de Vannes

### Introduction

Il s'agit du 16<sup>ème</sup> CUP organisé par le GIP Pays de Vannes et la Région depuis la signature du Contrat de partenariat le 8 juillet 2015.

Pour rappel, seuls les membres titulaires reçoivent l'invitation au CUP (ceci afin d'éviter la présence de doublon), ces derniers doivent donc obligatoirement informer leur suppléant de la date, du lieu et l'ordre du jour du CUP et lui transmettre les fiches projets.

Le compte-rendu sera remis à l'ensemble des membres du CUP : titulaires, suppléants et membres à voix consultative.

### Ordre du jour :

#### **1. Etat de consommation des enveloppes Région/Europe**

#### **2. Examen des projets en demandes de subvention :**

#### **Auditions et avis du Comité Unique de Programmation sur les projets suivants :**

#### **Crédits Régionaux - Fonctionnement et Investissement**

- 10h00 : Questembert Communauté

1 / Destination Nature - Axe 1 - Priorité 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations  
- Fiche Action 1.5 « Consolider l'offre de séjours touristiques en arrière-pays »

2/ Destination Vélo - Axe 1 - Priorité 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie - Fiche Action 3.2 « Agir pour une mobilité durable »

- 10h45 : Groupe Néo 56

1/ Restaurant d'insertion - EURL Néo Restauration - Axe 1 – Priorité 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations - Fiche Action 1.4 « Conforter les activités agricoles et marines »

2/ Néo Mobilité - Association Néo Mobilité - Axe 1 – Priorité 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie – Fiche Action 2.3 « Encourager l'innovation dans les services »

#### **3. Rencontre avec les élus du Burkina et le président de l'association Sitala du Faso**

### Accueil

M. Pierre Le Bodo, Président du GIP Pays de Vannes et M. Maxime Picard, Conseiller régional (*en remplacement de Mme Anne Gallo, Conseillère Régionale référente excusée pour ce CUP*), accueillent les membres du CUP dont la réunion se déroule dans les locaux de Questembert Communauté.

## Vérification du Quorum

---

Projets examinés au titre des fonds régionaux du Contrat de partenariat 2014-2020.  
Le CUP du 25 octobre 2017 est composé de 10 membres (5 représentants élus et 5 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum, il faut : la présence de la moitié des membres à voix délibérative, soit 7 membres.

Sont présents 10 membres votants dont au moins la moitié de représentants de la société civile.

### **Double Quorum : Atteint**

*(La présence de la moitié de représentants de la société civile, donc du double quorum, n'étant obligatoire que lors de la présentation de projets européens).*

Un point sur l'élection du Président et Vice-présidents du Conseil de développement du 19 octobre 2017 est présenté aux membres du CUP.

Un tour de table est fait pour présenter les nouveaux arrivants :

- Mme Laura-Mars Henichart au GIP Pays de Vannes en tant que chargée de mission contractualisation, plus spécifiquement fléchée sur l'axe transition énergétique.
- Mme Sabrina Louis, Instructrice au Conseil Régional en remplacement de Mme Marion Gallard à compter d'octobre 2017.

## 1 – Etat de consommation des enveloppes Région/Europe

### **. Crédits régionaux**

Le Contrat de Partenariat est de 8 107 807 € pour 2017-2020.

Sur les 3 392 658 € à consommer en 2017, il reste 1 863 437 € suite au CUP du 13/09/2017, soit environ 55% de l'enveloppe à consommer sur la période 2018-2020.

### **. DLAL Leader (FEADER)**

12 projets ont été sélectionnés sur le programme européen Leader.

Certaines fiches actions sont plus avancées comme la fiche culture avec environ 80% de projets sélectionnés. L'objectif sera donc d'aller vers des fiches moins travaillées.

Mme Nina Trallero précise que le Pays de Vannes a été sélectionné pour être le premier projet test en instruction par le Conseil Régional.

En effet, il est rappelé le retard régional sur le déploiement de l'outil informatique du FEADER qui permettra d'instruire les projets Leader.

### **. ITI FEDER**

La sélection de projets sur le FEDER a peu évolué depuis un moment. Le Feder permet d'identifier des projets structurants sur le territoire, le projet du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) a ainsi été identifié comme projet structurant avec 1 million d'euros dédiés.

Il est rappelé que le budget du PEM du Pays de Vannes est assez modeste en comparaison à d'autres PEM bretons.

Il reste 83,14% d'enveloppe Feder à utiliser. Pour l'instant aucun projet n'a été sélectionné sur la fiche dédiée au numérique.

### **. DLAL FEAMP**

Une première Commission Mer et Littoral a eu lieu vendredi 15 septembre 2017 à 14h30 à Auray. Pour rappel, la convention a été signée par M. Jalu, M. Le Bodo et M. Karleskind mercredi 13 septembre sur le salon de la conchyliculture à Vannes.

Deux projets ont été sélectionnés :

- 1 – Investissement pour l'équipement matériel du bâtiment des pêcheurs d'Hoëdic - Commune d'Hoëdic
- 2- Étude de programmation pour la création d'une maison de l'huître - Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Les membres de la Commission Mer et Littoral des Pays d'Auray et de Vannes ont attribué un avis favorable à la demande de subvention FEAMP de GMVA concernant le projet : « Étude de programmation pour la création d'une maison de l'huître sur la commune du Tour du Parc » pour un montant de 11 520 € (soit 40% de 28 800 €).

Dans les échanges qui se sont tenus, quelques avis ont été formulés, même s'ils ne sont pas bloquants pour l'obtention de la subvention :

- ▲ une dénomination « Maison de l'huître » qui ne semble pas adaptée au projet ;
- ▲ une ouverture vers les autres coquillages emblématiques du Golfe (la palourde par exemple) serait la bienvenue ;
- ▲ une nécessité d'un contenu scientifique et pédagogique bien étudié pour ne pas en faire qu'un musée.

La prochaine étape est la constitution du dossier de demande de subvention FEAMP officiel et son instruction réglementaire par la Région.

M. Zeller et M. Criaud assisteront aux prochaines commissions pour représenter le Pays de Vannes et en feront un retour aux membres du CUP.

## - Deux dates à retenir :

**Séminaire du Réseau rural national** le 17 novembre 2017 à Rennes

« Renforcer la cohésion et réduire les inégalités entre territoire : quel avenir pour le développement rural après 2020 ? »

[Atelier.bretagne.bzh](http://Atelier.bretagne.bzh)

- ▲ La Région Bretagne lance une réflexion sur la politique de cohésion dans le cadre des débats européens en cours sur l'évolution des politiques européennes après 2020.
- ▲ Elle entend contribuer à ces débats en s'appuyant sur les acteurs régionaux et les citoyens pour construire une position commune argumentée sur une future politique de cohésion, pour l'après 2020. Cette position serait ensuite votée en assemblée plénière en décembre 2017 et transmise à la Commission européenne, notamment à la Commissaire en charge de la politique de cohésion, Mme Corina Crețu.

**Restitution publique lors des assises de la citoyenneté** le 19 Janvier 2018

## - Une plaquette contrat de partenariat du Pays de Vannes à venir avec une entrée thématique :



## 2 - Examen des projets en demandes de subvention :

### . Auditions et avis du Comité Unique de Programmation

#### . Destination Nature – Questembert Communauté

#### . Destination Vélo – Questembert Communauté

#### Projets présentés au titre des Crédits Régionaux

*Audition du porteur de projet : intervention de Danielle Havard, DGS de Questembert Communauté et Jean-François Humeau, vice-président chargé du tourisme et du Moulin-Neuf et maire de Rochefort-en-Terre*

#### Questions des membres au porteur de projet sur les 2 projets :

- Que signifie le terme « Vélodyssée » indiqué dans le projet ?
- Y aura-t-il des gîtes d'étapes ?
- Quels seront les itinérances des chemins, les chemins sont-ils existants et y a-t-il eu un travail de concertation avec les agriculteurs ? Il faudra également veiller aux conflits d'usages entre la partie équine et cycliste.
- Sur les circuits vélos, les personnes ont souvent avec elles tout le nécessaire pour l'itinérance. Sécuriser les vélos est bien mais des consignes pour leurs sacoches leur laisserait le temps de visiter plus facilement ?
- Y a-t-il une idée du modèle économique pour l'instant ?

#### Réponse du porteur de projet :

- « Vélodyssée » est un parcours cycliste sur l'arc Atlantique qui part d'Angleterre et va jusqu'en Espagne. Il y a de nombreux circuits référencés. Il manque certains espaces notamment celui concernant ce projet afin de faire du territoire une étape cyclo mais également une destination vélo.
- Il est précisé qu'il n'y aura pas de gîtes d'étapes. Le projet concerne de l'accueil avec hébergement thématique permettant par exemple un accueil du cavalier avec son cheval. Un travail de coordination sera mené afin d'avoir une complémentarité entre la partie cycliste et la partie équine et éviter les conflits d'usage. Les espaces et cheminements seront créés en concertation avec le milieu agricole.
- Souvent les cyclistes ont avec eux tout le nécessaire pour l'itinérance avec de lourdes sacoches. Sécuriser le vélo pour l'étape est important mais il y a une vraie demande pour avoir des consignes qui permettraient également de visiter plus librement les lieux. Ce point sera réfléchi collectivement.
- Sur la question du modèle économique, le porteur de projet précise qu'il est aujourd'hui difficile de donner un business plan. Il faudra trouver un équilibre entre les activités qui auront plus de coût salarié et les activités qui rapporteront davantage comme l'échappée game ou la tyrolienne.

#### **Débat et sélection**

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet Destination Nature sur la fiche action 1.5 « Consolider l'offre de séjours touristiques en arrière-pays ». Un projet a été sélectionné sur cette fiche : les hébergements du Moulin Neuf pour une enveloppe totale de 435 000 €.

Il est précisé que le projet concerne de l'accueil avec hébergement thématique permettant par exemple un accueil du cavalier avec son cheval.

Un travail de coordination sera à mener afin d'avoir une complémentarité entre la partie cycliste et la partie équine afin d'éviter les conflits d'usage. Insister sur les structures avec lesquelles Questembert Communauté a travaillé pour mener à bien ce projet sera une plus-value pour éviter les questions des usagers à ce sujet. Il faudra également bien veiller à la concertation avec les agriculteurs pour le foncier.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 5 cibles atteintes sur 5).

Sur la base des échanges en séance, les compléments suivants devront être apportés sur le projet lors la transmission du dossier complet de demande de subvention à la Région :

- Des précisions sur la compatibilité et la complémentarité des usages VTT et équestres.
- Des précisions sur le travail de concertation avec les agriculteurs pour l'aménagement de chemins qui se situeraient sur des parcelles agricoles.
- Des précisions à apporter sur le mode de fonctionnement des activités de loisirs proposées (il est fait mention une gestion par une Société Publique Locale, qui serait une évolution de l'Office du Tourisme) et des éléments sur le budget prévisionnel de fonctionnement, avec les recettes attendues.

**Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle revue de 100 000 € sur les dépenses éligibles de 475 000 €. L'ensemble de la fiche sera ainsi consommé.**

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet Destination Vélo sur la fiche action 3.2 « Agir pour une mobilité durable ». Trois projets ont déjà sélectionné sur cette fiche pour une enveloppe totale de 122 000 €.

Si l'objectif est de faire du territoire une étape et non un point de départ, il faudra continuer de travailler l'articulation du territoire vers la base vélo.

Un travail de coordination sera à mener afin d'avoir une complémentarité entre la partie cycliste et la partie équine afin d'éviter les conflits d'usage. Insister sur les structures avec lesquelles Questembert Communauté a travaillé pour mener à bien ce projet sera une plus-value pour éviter les questions des usagers à ce sujet.

Sur la création d'itinéraires, il faudra également bien veiller à la concertation auprès des agriculteurs pour le foncier.

Il a également été évoqué le fait que souvent les cyclistes ont avec eux tout le nécessaire pour l'itinérance avec de lourdes sacoches. Sécuriser le vélo pour l'étape est important mais il y a une vraie demande pour avoir des consignes qui permettraient également de visiter plus librement les lieux.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 5 cibles atteintes sur 5).

Sur la base des échanges en séance, les compléments suivants devront être apportés sur le projet lors de la transmission du dossier complet de demande de subvention à la Région :

- Une note détaillant l'association des usagers (clubs, associations, fédérations) dans le projet,
- Des précisions concernant l'articulation de ce projet avec l'étude sur les mobilités, en cours de réalisation de manière mutualisée avec Arc Sud Bretagne,
- Une description des services qui seront proposées dans le cadre de la station-vélo prévue à la Gare (par ex. vélos en libre-service, box sécurisés, consignes, etc.) à la fois pour la mobilité quotidienne et le tourisme.

**Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle revue de 19 330 €, au regard de la nécessité d'avoir un autofinancement à hauteur de 30 % sur les projets d'investissements liés à la mobilité durable. Soit un taux d'intervention de 12,73%.**

## **. Restaurant d'insertion – EURL Néo Restauration**

### **. Néo Mobilité – Association Néo Mobilité**

Projets présentés au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Stéphane Tual et Raphaël Houet, directeur

Le restaurant d'insertion a ouvert il y a une quinzaine de jours sur Séné après un an et demi d'étude de faisabilité. L'objectif est de faire environ 55 couverts par jour. Le choix a été fait de ne pas ouvrir le weekend.

### Questions des membres au porteur de projet sur les 2 projets :

- La livraison de produits sous vide nécessite un agrément ? Certaines personnes peuvent être récalcitrante à ce type de service.
- Y aura-t-il un roulement des personnes en insertion ?
- Sur la mobilité, un autre moyen qu'apporter le véhicule aux personnes a-t-il été envisagé ?

### Réponse du porteur de projet :

- La livraison sous vide se fera dans un second temps et il y a en effet une réglementation à respecter. Commencer par 50 ou 60 livraisons seraient bien. Le but étant pour l'instant de se consacrer au bon fonctionnement du restaurant pour commencer.
- Les personnes en insertion sont des CDD de six mois renouvelables trois fois. Le but de ce restaurant est de les former à la salle comme au restaurant selon les attentes de petits restaurants. Les personnes sont encadrées par un chef qui en a l'habitude.
- Sur la mobilité, le transport est juste pour le premier aller/retour, bien que certains véhicules tombent en pannes régulièrement. En effet, ces derniers proviennent en majorité de l'ancien garage solidaire et sont assez anciens. Les véhicules étaient achetés en l'état et réparés directement. Il y a eu des partenariats avec des garages, des dons de particuliers ainsi que de villes ou d'entreprises mais aujourd'hui la source s'est un peu tarie.

Les précisions suivantes sont apportées par le porteur de projet au sujet du restaurant d'insertion :

- Le restaurant permet actuellement l'embauche de 2 personnes CDD d'Insertion et il est envisagé à terme l'embauche de 4 personnes en CDD d'Insertion,
- L'équipement matériel acquis dans le cadre du projet doit également permettre de développer à terme un service de livraison de repas le midi pour les entreprises à proximité,
- Au-delà des produits maraîchers fournis par le chantier d'insertion Rhuys Environnement Bio Maraîchage (REBOM) à Sarzeau, le restaurant s'approvisionne également en pain, fromage et glace auprès de producteurs et artisans du Pays de Vannes. Des échanges ont également été engagés avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan, pour la viande bovine.

### **Débat et sélection**

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet Restaurant d'insertion sur la fiche action 1.3 « Résoudre les inadéquations emploi-formation face aux évolutions des entreprises ». Deux projets ont été présélectionnés sur cette fiche pour une enveloppe totale de 87 737 €.

Il est précisé que ce CUP est le dernier où il sera possible d'aider ce type de structure à caractère économique. Cette fiche va disparaître dans le cadre de la révision du contrat au regard de la complémentarité travaillée avec la politique de Développement économique de la Région et les EPCI à compter de janvier 2018.

Il est précisé qu'il n'existe pas de formation sur le territoire à destination des petits restaurants de proximité formant à la fois au service et à la cuisine (cela existe uniquement pour les grands groupes).

Les membres souhaitent un retour sur ce projet par une présentation de bilan lors de futurs CUP afin de voir le suivi et l'efficacité de l'insertion tant d'un point de vue financier qu'humain.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait 4 cibles (sur 5) de la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (la cible relative à la valorisation de la culture et du patrimoine n'est pas renseignée).

**Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 4 986 € sur les dépenses éligibles, soit un taux de 50 %, assorti d'une demande de présentation d'un bilan annuel en comité de programmation en 2018.**

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet Néo Mobilité sur la fiche action 2.3 « Encourager l'innovation dans les services ». Deux projets ont été présélectionnés sur cette fiche pour une enveloppe totale de 54 120 €.

Il est précisé par les membres qu'un suivi statistique sur l'utilisation des véhicules serait intéressant ainsi qu'un bilan du projet lors de futurs CUP.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait 3 cibles (sur 5) de la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (la cible relative à la valorisation de la culture et du patrimoine n'est pas renseignée et la cible portant sur l'impact environnemental n'est pas satisfaite).

**Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 4 672 € sur les dépenses éligibles, soit un taux de 50 %, assorti d'une demande de présentation d'un bilan annuel en comité de programmation au dernier trimestre 2018.**

### 3 - Rencontre avec les élus du Burkina et le président de l'association Sitala du Faso

Les membres du CUP reçoivent et échangent avec la délégation venue du Burkina en présence de l'association Sitala située en France :

- Mamadou Coulibaly, fondateur et président de l'association Sitala du Faso.
- Issa Sanou, Vinsoun Sanou et Christophe Sanon, Maires respectifs des arrondissements 1, 3 et 5 de Bobo-Dioulasso. Chaque arrondissement représente plus de 100 000 habitants
- Frédéric Niamba, directeur régional de la culture de la région des Hauts Bassins ; mandaté par le Ministre de la Culture.

Le CUP présente le Pays de Vannes, les élus du Pays, le Contrat de Partenariat et plus généralement le fonctionnement en France des institutions et prises de décision sur le lancement des projets ; la délégation du Burkina en fait de même à son tour.



Projet - Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du contrat de partenariat  Fiche(s)-action(s)	Décision  (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP
« Destination Nature »  Questembert Communauté	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Soutenir notre économie et accompagner ses mutations » <u>Fiche action 1.5</u> « Consolider l'offre de séjours touristiques en arrière-pays »	<b>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</b>  9 voix pour.  Mme Danion, Vice-présidente de Questembert Communauté, ne prend pas part au vote.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 100 000 € Dépenses éligibles : 475 000 € Soit 21.05%
« Destination Vélo »  Questembert Communauté	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 3</u> « S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie » <u>Fiche action 3.2</u> « Agir pour une mobilité durable »	<b>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</b>  9 voix pour.  Mme Danion, Vice-présidente de Questembert Communauté, ne prend pas part au vote.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 19 330 € Dépenses éligibles : 151 900 € Soit 12.73%
« Restaurant d'insertion »  EURL Néo Restauration	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Soutenir notre économie et accompagner ses mutations » <u>Fiche action 1.3</u> « Résoudre les inadéquations emploi-formation face aux évolutions des entreprises »	<b>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</b>  10 voix pour.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 4 986 € Dépenses éligibles : 9 973,10 € Soit 50%
« Néo Mobilité »  Association Néo Mobilité	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie » <u>Fiche action 2.3</u> « Encourager l'innovation dans les services »	<b>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</b>  10 voix pour.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 4 672 € Dépenses éligibles : 9 344,58 € Soit 50%

La fiche-projet rédigée à l'issue du CUP est contractuelle et annexée à ce présent document, le dossier de demande de subvention devra être conforme au contenu de la fiche-projet.

**Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Fonds Région)**

	<b>Crédits régionaux 2017 : 3 392 658 €</b>	<b>Crédits restants à mobiliser suite aux précédents CUP</b>	<b>Montant de subvention mobilisé à ce CUP 25/10/17</b>	<b>Restant à mobiliser en CUP</b>
<b>PRIORITE 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations</b>	<b>570 000 €</b>	<b>484 000 €</b> 84,91%	<b>104 986 €</b>	<b>379 014 €</b> 66,49%
<i>FA1.1 : Agir sur les espaces d'activités économiques</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
<i>FA1.2 : Promouvoir le territoire et dynamiser la création d'entreprise</i>	55 000 €	30 000 €		30 000 €
<i>FA1.3 : Résoudre les inadéquations emploi-formation face aux évolutions des entreprises</i>	200 000 €	145 000 €	4 986 €	140 014 €
<i>FA1.4 : Conforter les activités agricoles et marines</i>	15 000 €	9 000 €		9 000 €
<i>FA1.5 : Consolider l'offre de séjours touristique en arrière-pays</i>	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €
<b>PRIORITE 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie</b>	<b>1 165 426 €</b>	<b>636 906 €</b> 54,65%	<b>4 672 €</b>	<b>632 234 €</b> 54,25%
<i>FA2.1 : Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire</i>	780 426 €	361 346 €		361 346 €
<i>FA2.2 : Favoriser la culture et les liens sociaux</i>	135 000 €	29 680 €		29 680 €
<i>FA2.3 : Encourager l'innovation dans les services</i>	50 000 €	45 880 €	4 672 €	41 208 €
<i>FA2.4 : Accompagner la rénovation urbaine</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
<b>PRIORITE 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie</b>	<b>478 700 €</b>	<b>279 173 €</b> 58,32%	<b>19 330 €</b>	<b>259 843 €</b> 54,28%
<i>FA3.1 : Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics</i>	111 200 €	11 200 €		11 200 €
<i>FA3.2 : Agir pour une mobilité durable</i>	95 000 €	35 000 €	19 330 €	15 670 €
<i>FA3.3 : Développer les énergies renouvelables</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
<i>FA3.4 : Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel</i>	72 500 €	32 973 €		32 973 €
<i>FA3.5 : Soutenir les démarches intégrées de gestion de la zone côtière</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
<b>Axe rééquilibrage territorial</b>	<b>500 000 €</b>	<b>300 000 €</b> 60,00%	<b>0 €</b>	<b>300 000 €</b> 60,00%
<i>FA4.1 : Équipements multimodaux</i>	250 000 €	50 000 €		50 000 €
<i>FA4.2 : Attractivité et multipolarisation</i>	250 000 €	250 000 €		250 000 €
<b>Axe services collectifs essentiels</b>	<b>678 532 €</b>	<b>163 358 €</b> 24,08%		<b>163 358 €</b> 24,08%
<b>TOTAL DOTATION</b>	<b>3 392 658 €</b>	<b>1 863 437 €</b> 54,93%	<b>128 988 €</b>	<b>1 734 449 €</b> 51,12%

**Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Programme LEADER)**

Fiche Action	Intitulé	Montant fiche	Montant des subventions sollicitées	Montant des subventions payées	Montant disponible après le CUP du 13/09/17
N°1 - 19.2	1 - Les métiers de demain	279 682,00 €	32 846,81 €	0,00 €	246 835,19 €
N°2 - 19.2	2 - Vers une agriculture durable	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
N°3 - 19.2	3 - Agriculteurs, artisans, commerçants, pour une transmission facilitée	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
N°4 - 19.2	4 - Qualité de vie et accueil des générations	350 000,00 €	105 050,04 €	0,00 €	244 949,96 €
N°5 - 19.2	5 - Une culture pour tous, des cultures pour chacun	200 000,00 €	157 352,35 €	0,00 €	42 647,65 €
N°6 - 19.2	6 - A la rencontre de services innovants	150 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €
N°7 - 19.3	7 - Une ouverture vers l'Europe	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
19.4	8 - Animation/Fonctionnement du programme	450 000,00 €	85 331,60 €	0,00 €	364 668,40 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 929 682,00 €</b>	<b>434 580,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 495 101,20 €</b>

**Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (ITI FEDER)**

Axes FEDER	Montants FEDER 2015-2020	Crédits restant à mobiliser après le CUP du 17/05/17
<p>1- Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques Pour développer les <b>usages et la culture numériques</b>, par la mise en place d'applications et de nouveaux services numériques</p>	236 263 €	0 €
<p>2- Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables Pour soutenir les dispositifs de production <b>d'énergie renouvelable</b> issue de la biomasse (bois énergie, réseau de chaleur) et les projets d'échelle locale.</p>	292 208 €	292 208 €
<p>3 – Réhabilitation énergétique du parc de logement social Pour soutenir les investissements visant à la <b>réhabilitation énergétique du parc de logement social</b>.</p>	919 822 €	743 404,18 €
<p>4 – Transport durable : soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité Pour soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité afin de développer les <b>modes de transport durable</b>. Ce montant FEDER est dédié au PEM du Pays.</p>	1 000 000 €	1 000 000 €
<p><b>Total dotation FEDER</b></p>	<p><b>2 448 293 €</b></p>	<p><b>2 035 612,18 €</b> 83.14%</p>

Mme Anne Gallo et M. Pierre Le Bodo proposent de lever la séance et remercient les membres.  
Le prochain CUP est programmé le 13 décembre 2017. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

- Au delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationales et européennes).

Président / Présidente du Pays de Vannes

Conseiller régional référent / Conseillère  
régionale référente

Monsieur Pierre Le Bodo



Madame Anne Gallo

